

tion que la question ait été inscrite au *Feuilleton*. Autrement dit, on pourrait limiter la durée d'un débat à cinq jours avant même qu'un seul membre de l'opposition ait l'occasion de voir le projet de loi. Ma proposition y remédierait. Il est peu probable, je le sais, qu'un gouvernement, à l'avenir, abuse des règles au point d'agir de cette façon, mais le seul fait que c'est possible devrait inquiéter les membres de la Chambre.

Ma proposition aurait comme deuxième effet d'apaiser les objections de nombreux députés craignant qu'à l'avenir, un gouvernement puisse faire adopter un bill en toute hâte par la Chambre sans en permettre une étude ou un examen approfondis. Si nous obtenons l'assurance qu'un comité permanent ou un comité spécial aura tout le temps voulu pour examiner à fond une mesure, alors, on aurait peut-être un certain motif—mais pas suffisant à mon avis—de limiter la durée du débat à la Chambre, après réception du rapport de ce comité spécial ou permanent.

Comme je le disais hier soir, en prenant le régime de pensions du Canada—mesure compliquée—comme exemple, en vertu de cette règle, il se pourrait que tout le temps disponible à la Chambre pour l'étudier, sans compter la journée déjà prévue à l'étape de la résolution, se résume à cinq jours. Même si le comité spécial ou permanent avait déjà examiné la question, la limite de cinq jours serait encore possible, mais au moins, on serait assuré d'avoir l'occasion d'examiner chaque bill à fond.

Monsieur l'Orateur, vu les objections soulevées par le président du Conseil privé (M. McIlraith) au sujet de l'amendement de 60 p. 100 que propose le député de Saint-Jean-Albert (M. Bell), j'imagine que le gouvernement n'acceptera pas ma proposition, mais je lui demande de l'étudier sérieusement parce qu'à mon avis, sans faire disparaître complètement les dangers d'abus par l'utilisation de la guillotine, elle ferait disparaître certaines de ses conséquences fâcheuses.

Je vous remercie, monsieur l'Orateur.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire tout d'abord que les observations que je suis sur le point de faire auraient été sensiblement différentes si le premier ministre (M. Pearson) n'avait accepté la proposition que j'ai faite de bonne foi dans le même esprit.

Je crois qu'au cours de ce débat, le Parlement a été très efficace, mais il aurait été préférable, comme on l'a dit, que nous eussions pu étudier la question en comité, afin de pouvoir à la suite d'une discussion générale prendre des décisions conformes à l'esprit du Parlement avec l'assurance que cette grande institution qui a 700 ans préservera sa tradition de noblesse et de grandeur au cours des générations successives, non seulement en Grande-Bretagne, mais aussi dans les divers pays du Commonwealth qui ont adopté le régime parlementaire.

Je voudrais signaler maintenant que les discours prononcés ont été extrêmement bien préparés après mûre réflexion. Je voudrais mentionner notamment l'honorable député d'Esquimalt-Saanich (M. Chatterton) qui a prouvé dans son discours d'aujourd'hui qu'il avait étudié le problème de façon approfondie. Nous avons essayé de faire en sorte que le Parlement soit efficace sans l'émasculer pour autant. Il y a eu naturellement divergence d'opinions. Je le répète, il a été évident, dans le cadre des discussions antérieures, que ce débat a permis d'une façon générale, aux députés de tous les coins de la Chambre, d'étudier l'institution parlementaire, car partout, au sein du Commonwealth, on critique à l'heure actuelle le Parlement. Nombreux sont ceux qui soutiennent qu'il ne fonctionne pas assez efficacement. Toutefois, cette critique a été réfutée bien des fois. Elle l'a été notamment par le plus grand parlementaire de notre époque, sinon de toute l'histoire britannique, sir Winston Churchill, qui a exposé en détail à la Chambre des communes sa conception de la nature et du rôle du Parlement.

Le Parlement ne se mesure pas au nombre de lois adoptées. Le Parlement n'est pas une machine à saucisses, dans laquelle on peut verser les ingrédients et d'où, après un ou deux tours de manivelle, sortent les produits finis. Ce n'est rien de la sorte. Le Parlement est une institution dont l'efficacité peut être jugée, non par la somme des lois adoptées, mais par le soin et l'attention qu'il accorde aux mesures législatives pour la protection de la liberté.

Je ne veux critiquer personne en disant que bon nombre des discours prononcés par les honorables députés, non ceux qui siègent sur les banquettes ministérielles mais les députés